

# Environnement

## La nouvelle station d'épuration de Rendeux est opérationnelle

Votre habitation se situe dans une des zones d'assainissement collectif des villages de Hamoul, Nohairé, Rendeux-haut, Rendeux-Bas ou Ronzon ? C'est le moment de vérifier :

- ⇒ **Si l'égout passe devant chez vous** : votre habitation doit déjà y être raccordée ou vous devez l'y raccorder rapidement. Les fosses septiques ne sont plus nécessaires.
- ⇒ **Si l'égout devant chez vous n'existe pas encore** : vous y raccorderez votre habitation au moment des travaux d'égouttage.

Sinon la mise en service de la nouvelle station d'épuration n'a pas d'implication particulière pour votre habitation.

**Pour préserver la nature, il est impératif que vos eaux usées soient traitées à la station d'épuration.**

Pour en savoir plus sur l'égouttage dans votre rue ou pour vérifier à quelle zone d'assainissement votre habitation appartient n'hésitez pas à contacter :

- ⇒ Le service urbanisme de la commune : 084/37.01.70—christian.antoine@rendeux.be
- ⇒ Le conseiller en environnement de l'AIVE : 063/23.18.11—info@idelux-aive.be

**N'oubliez pas, l'eau est une ressource naturelle précieuse : ne la gaspillons pas !**

